

Séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 11 septembre 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Isabelle Charette.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-09-01

Dépôt du rapport financier 2016 et approbation du rapport de l'auditeur indépendant

Suite à la présentation et au dépôt du rapport financier de la Ville de Lavaltrie pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 par l'auditeur indépendant monsieur Pierre Brabant, CPA et le trésorier, madame Martine Nadeau ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte le rapport de vérification préparé par l'auditeur indépendant monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, portant sur ledit rapport financier ;

Que le conseil accepte également le rapport de vérification portant sur le taux global de taxation basé sur les valeurs au rôle, tel que déposé par ce même auditeur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 août 2017

Il est proposé par
Appuyé par

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant

la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h53 à 20h16

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2017.

2017-09-03

Demande de dérogation mineure - 181 terrasse Villeneuve

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Alain Michaud* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, au 181 terrasse Villeneuve, la construction d'un garage détaché, d'une superficie de 100 mètres carrés, implanté à 13,04 mètres de la ligne avant, ce qui déroge aux articles 4.3.2.3 et 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui précisent qu'un garage doit avoir une superficie maximale de 94 mètres carrés et être implanté à 15 mètres d'une ligne avant de terrain lorsque ce dernier est situé en cour avant ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 181, terrasse Villeneuve, telle que présentée par *monsieur Michaud*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-04

Demande de dérogation mineure - lot 3 065 506

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Andy Pruneau* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, sur le lot 3 065 506 situé sur le rang Saint-Jean Nord-Est, la construction d'un garage attaché d'une superficie de 109,63 mètres carrés, comportant 3 portes de garage, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012, qui précise qu'un garage annexé doit avoir une superficie maximale de 81 mètres carrés et un maximum de 2 portes ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 065 506, telle que présentée par *monsieur Pruneau*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-05

Demande de dérogation mineure - 82 rue de L'Amitié

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Mélissa Sabourin-Côté* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 82 rue de L'Amitié, la construction d'une remise à 0,42 mètre de la ligne latérale ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui précise qu'une remise doit être implantée à 0,60 mètre d'une ligne latérale de terrain ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 82, rue de L'Amitié, telle que présentée par *madame Sabourin-Côté*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-06

Demande de dérogation mineure - 107-109 rue Isabelle

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Michael Tessier* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, aux 107-109, rue Isabelle, la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 5,80 mètres, muni d'une porte de garage d'une hauteur de 3 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui précise que la hauteur maximale d'un garage détaché est de 5 mètres et celle des portes de garage de 2,45 mètres ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter partiellement cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en ce qui a trait à la hauteur du garage, mais limite la hauteur maximale de la porte à 2,74 mètres.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Madame la conseillère, Lynda Pelletier ayant voté contre la proposition.

2017-09-07

Demande de dérogation mineure - 30 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Normand Leblanc* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, au 30 rue Notre-Dame, la construction d'un deuxième garage détaché, d'une superficie de 80 mètres carrés, et muni d'un appentis d'une superficie de 26 mètres carrés, un deuxième pour cette propriété, ce qui déroge aux dispositions aux articles 4.3.2.3 et 4.3.2.8 du Règlement de zonage RRU2-2012, qui précisent qu'un seul garage détaché d'une superficie d'implantation au sol maximale de 120 mètres carrés, est permis par terrain, et qu'un seul appentis, d'une superficie maximale de 18 mètres carrés, est autorisé par terrain ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 30 rue Notre-Dame, présentée par monsieur Leblanc.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-08

Demande de dérogation mineure - 1351 rue du Tricentenaire

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par la *Commission scolaire des Samares* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'implanter, au 1351 rue du Tricentenaire, un conteneur à déchets en cour avant, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui précise que les contenants à déchets, à matières recyclables ou putrescibles ne sont pas autorisés en cour avant ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1351, rue du Tricentenaire, présentée par la *Commission scolaire des Samares*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une compagnie ayant un intérêt en lien avec le dossier suivant ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2017-09-09

Demande de dérogation mineure - zone C-9

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par la *Ville de Lavaltrie* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, à la limite des zones C-9 et C-155, l'aménagement d'une butte contre le bruit surmontée d'une haie brise-vent, constituée d'arbustes *Rosa rugosa* disposés en quinconce sur deux rangées d'arbustes plantés à 1,5 mètre de distance, ce qui déroge aux dispositions de l'article 10.9 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui prévoit une bande paysagère constituée d'arbres plantés en quinconce à une distance maximale de 1,2 mètre, dont au moins 60 % des arbres sont des conifères ;

ATTENDU que le conseil municipal est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que ci-haut décrite.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier, réintègre son siège.

2017-09-10

Demande de modification de zonage - lot 3 066 095 - phase B

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification de zonage présentée par *madame Andrée Guillemette et monsieur Daniel Aubin* ;

ATTENDU que cette demande a pour but de construire, le long de la rue des Épinettes, 6 bâtiments comprenant 12 habitations jumelées. Ce projet constitue la phase B du projet intégré prévu sur le lot 3 066 095 et dont une modification du règlement de zonage est en cours d'adoption ;

ATTENDU que le milieu environnant du site est composé de terrains occupés de résidences unifamiliales isolées ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de modification de zonage relative à la phase B du projet intégré prévu sur le lot 3 066 095, telle que présentée par *madame Guillemette et monsieur Aubin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-11

Demande de permis PIIA - lot 3 066 095 - phase A

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Andrée Guillemette et monsieur Daniel Aubin* ;

ATTENDU que le projet a pour but de construire sur le lot 3 066 095 (phase A), le premier bâtiment du projet intégré qui comprend quatre bâtiments d'habitations unifamiliales jumelées ;

ATTENDU le manque d'attrait au niveau du design architectural du bâtiment ;

ATTENDU le manque de précision des plans de construction ;

ATTENDU que le projet de construction du bâtiment ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la fonctionnalité du plan d'implantation ;

ATTENDU la qualité des aménagements paysagers ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal refuse les plans de construction du bâtiment, mais approuve les plans d'implantation et d'aménagements paysagers, pourvu que la haie proposée se prolonge à l'endroit où était prévu l'accès véhiculaire de la phase B.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-12

Demande de permis PIIA enseignes - 11 chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB enseignes pour l'entreprise de nettoyage Daoust* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver une enseigne intégrée au bâtiment situé au 11, chemin de Lavaltrie, ainsi qu'un panneau à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaire et également une enseigne apposée dans la vitrine ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 11, chemin de Lavaltrie, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-13

Demande de permis PIIA enseigne - 1302 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB enseignes pour Coiffure Ariane* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, sur la façade du bâtiment situé au 1302, rue Notre-Dame, une enseigne constituée d'un panneau d'aluminium ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 1302, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Madame la conseillère, Michele Dawe, ayant voté contre la proposition.

2017-09-14

Demande d'appui CPTAQ - lot 3 066 543

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'étude du dossier portant sur une demande d'aliénation du lot 3 066 543 présentée par *Canneberges Schneider inc.* à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* ;

ATTENDU que cette demande d'aliénation du lot 3 066 543 est conforme aux règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aliénation présentée par *Canneberges Schneider inc.* à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* ;

Que cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme ;

Que cette demande vise le lot 3 066 543.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-15

Demande d'appui CPTAQ - lot 3 064 755

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'étude du dossier portant sur une demande d'aliénation présentée par monsieur Denis Héту à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* ;

ATTENDU que cette demande d'aliénation du lot 3 064 755 est conforme aux règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aliénation présentée par monsieur Denis Héту à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* ;

Que cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme ;

Que cette demande vise le lot 3 064 755.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-16

Demande d'autorisation de démolition - 1041 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Gestion JUJO inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition du bâtiment principal situé au 1041, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le rapport d'inspection de *Global Inspection Lanaudière inc.* conclut que l'état de détérioration avancé du bâtiment indique que ce bâtiment devrait être démoli ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la démolition du bâtiment principal situé au 1041, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-17

Demande d'autorisation de démolition - 1051 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Gestion JUJO inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition du bâtiment principal situé au 1051, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le rapport d'inspection de *Global Inspection Lanaudière inc.* arrive au constat que sans une rénovation totale de la structure du bâtiment, celui-ci devrait être démoli ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise la démolition du bâtiment principal situé au 1051 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-18

Adoption du 2e projet de règlement RRU2-35-2017

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-35-2017 en date du 11 septembre 2017 ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-35-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'agrandir, à même une partie de la zone R-99, la zone P-100, et d'y augmenter le nombre maximal de chambres autorisées au sein d'un service d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-19

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage RRU2-2012

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier le nombre de chambres autorisées dans une maison pour personnes retraitées et de régir les accès véhiculaires.

2017-09-20

Présentation et adoption du 1er projet de règlement RRU2-36-2017

Suite à la présentation du projet de règlement numéro RRU2-36-2017 par madame la conseillère, Michele Dawe, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-36-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'augmenter, dans la zone R-154, le nombre de chambres autorisées dans une maison pour personnes retraitées, ainsi que de régir les accès véhiculaires donnant sur une rue munie d'une bordure de béton*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-21

Autorisation de signature - rétrocession de titre du rond-point rue Lucien

ATTENDU que dans le cadre de la municipalisation d'une partie de la rue Lucien, le lot 5 397 017 a été cédé à la Ville de Lavaltrie pour permettre la mise en place d'un rond-point temporaire permettant le virage des véhicules ;

ATTENDU que suite à la réalisation du prolongement de la rue Lucien, ce rond-point temporaire n'est plus d'aucune utilité et que le conseil peut donc en faire la rétrocession ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que dans le cadre du projet de lotissement identifié comme étant la minute 3046 du dossier E-983 de l'arpenteur-géomètre Éric Landry, la Ville de Lavaltrie accepte de procéder à la rétrocession, à

madame Line MacDonald et monsieur Gilles Lachance, du lot 5 397 017 qui était utilisé pour la mise en place d'un rond-point temporaire ;

Que le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de rétrocession du lot 5 397 017.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-22

Adjudication de contrat - travaux de réfection et de pavage de la chaussée de la rue Normand

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal, après étude de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour *des travaux de réfection et de pavage de la chaussée de la rue Normand*, octroie au soumissionnaire conforme *Pavage JD inc.*, *ledit contrat*, pour une somme de 36 929,75 \$, avant les taxes.

Que cette dépense soit assumée par les règlements d'emprunt 195-2014 et 196-2014 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-23

Octroi de contrat - fourniture d'une benne chauffante pour colmatage de nids-de-poule

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a procédé à une demande de soumissions publiques, pour la fourniture d'une benne chauffante pour le colmatage des nids de poule ;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme a été reçue ;

ATTENDU que l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, lorsque ce prix accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie ;

ATTENDU qu'après discussion et négociation, le soumissionnaire, *Perma Route inc.* et la Ville de Lavaltrie en sont venus à une entente ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal, après étude de la soumission reçue dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour la *fourniture d'une benne chauffante pour colmatage de nids-de-poule*, octroie au seul soumissionnaire conforme *Perma Route inc.* au prix total révisé de 31 848,08 \$, taxes incluses, *ledit contrat*.

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville de Lavaltrie et transférée au poste budgétaire 23 040 50 725 *Machineries équipements voirie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-24

Acceptation d'offre de services - étude hydrogéologique

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Laforest Nova Aqua inc.*, en date du 18 août 2017, pour la réalisation d'une étude hydrogéologique, au coût de 11 987 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville et transférée au poste budgétaire 02 320 02 411 *Honoraires génie site contaminé*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Présentation du projet de règlement numéro 228-2017 - travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de ville

Conformément aux dispositions de *l'article 356 de la Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller, Pascal Tremblay, présente le projet de règlement numéro 228-2017 *aux fins de décréter des travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de ville, de procéder à la mise à niveau de différentes infrastructures et de décréter, à ces fins, un emprunt*.

2017-09-25

Octroi de contrat - services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation de la conduite sanitaire gravitaire en bordure du fleuve

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 5 septembre 2017, relativement à l'évaluation des offres déposées dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour des Services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation de la conduite sanitaire gravitaire en bordure du fleuve, ainsi qu'à leur recommandation ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final, soit la firme *Beaudoin Hurens inc.*, le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la réhabilitation de la conduite sanitaire gravitaire en bordure du fleuve, au coût de 33 917,62 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement numéro 227-2017 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-26

Acceptation d'offre de services - fourniture et installation d'une thermopompe - 275 rue Notre-Dame

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Marois inc.*, en date du 18 juillet 2017, pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe pour la salle de serveurs située au 275, rue Notre-Dame, au coût de 4 180 \$, avant les taxes ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville de Lavaltrie et transférée au poste budgétaire 02 320 00 522 *Entretien réparation garage entrepôts*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-27

Acceptation d'offre de services professionnels - travaux d'acquisition de données - station de pompage Charland

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *OTransit inc.*, en date du 7 février 2017, relative à des travaux d'acquisition de données à la station de pompage Charland au coût de 5 500 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-28

Autorisation de signature - protocole d'entente réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre de l'entente régissant les travaux pour le réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-29

Acceptation d'offre de services professionnels - contrôle qualitatif - réaménagement parc Gérard-Lavallée

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Les Services exp inc.*, en date du 24 août 2017, relative au contrôle qualitatif du chantier durant la réalisation des travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée, au coût de 7 169 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 223-2017 visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-30

Autorisation de signature - contrat pour l'exploitation des aires de restauration au parc Gérard-Lavallée

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs et des relations à la communauté, madame Isabelle Champagne, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat relatif à l'exploitation des deux aires de restauration au parc Gérard-Lavallée pour les saisons suivantes :

- hiver : 2017-2018 et 2018-2019
- été : 2018 et 2019

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-31

Appropriation du fonds de parc - réaménagement du parc Rose

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Service des loisirs et des relations à la communauté concernant le réaménagement du parc Rose ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la proposition de réaménagement du parc Rose incluant l'achat de balançoires, telle que présentée par le Service des loisirs et des relations à la communauté ;

Qu'un montant maximal de 27 603 \$ soit approprié du fonds de parc et transféré au poste budgétaire 02 701 51 649 *Acquisition et entretien matériel équipement parc*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le maire, Jean Claude Gravel déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il siège sur le conseil d'administration de la *Sinfonia de Lanaudière*, donc il se retire.

2017-09-32

La Sinfonia de Lanaudière - souscription

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal souscrit une somme de 500 \$ à *La Sinfonia de Lanaudière* dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le maire Jean Claude Gravel réintègre son siège.

2017-09-33

Modification de la résolution 2017-03-28

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la résolution numéro 2017-03-28, traitant de la rémunération du personnel électoral, soit modifiée comme suit :

- en abrogeant de la grille tarifaire les mots **Responsable de salle** et en les remplaçant par **Primo et responsable de salle** ;
- en abrogeant et en remplaçant la note de bas de page par le texte suivant :

¹ Lorsque la présence du Primo et responsable de salle sera requise hors des heures régulières de travail, s'il s'agit d'un employé ou fonctionnaire municipal, ce dernier sera rémunéré selon son taux horaire régulier, sans surtemps.

- en ajoutant à la grille tarifaire les postes suivants :

Préposé au soutien informatique (employé ou fonctionnaire municipal)	Selon son taux horaire régulier lorsque sa présence sera requise, sans surtemps
Préposé au soutien administratif	17 \$ / heure

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-34

Ratification d'embauches - loisirs

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Marie-Christine Gauthier	Animatrice 7 au 25 août 2017	12,65 \$
Simon Lapointe	Surveillant 17 août au 30 novembre 2017	13,71 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-35

Autorisation de signature - renouvellement entente services aux sinistrés

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie du renouvellement de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés proposée par la *Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec* ;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît l'importance d'un tel service d'aide aux sinistrés pour ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte de renouveler la lettre d'entente pour le service aux sinistrés proposée par la *Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec*, et autorise le maire, monsieur Jean Claude Gravel et la greffière, madame Madeleine Barbeau à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie ;

Que cette entente est valide pour 3 ans à compter de la date de signature par les représentants de la Ville ;

Que la Ville s'engage à verser une contribution annuelle équivalant à 0,16 \$ per capita pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à la Croix-Rouge, et ce, dans les 30 jours suivant la signature de ladite entente et par la suite, à la date anniversaire de la signature pour la durée de l'entente ;

Que cette somme soit assumée par le poste budgétaire 02 230 00 649 *Matériel divers mesures d'urgence*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-36

Services de contrôle animalier - SPCA Lanaudière Basses-Laurentides

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte l'offre de services relative au contrôle animalier sur son territoire présentée par la *SPCA Lanaudière Basses-Laurentides*, en date du 7 septembre 2017, pour les 5 prochaines années, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 ;

Qu'en vertu des dispositions des articles 29.5 et 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure une entente de services avec un organisme à but non lucratif sans être tenue de procéder par appel d'offres ;

Que le coût de ce contrat est d'un montant forfaitaire de 40 000 \$ pour l'année 2018 ;

Que ce montant sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années subséquentes du contrat ;

Qu'à ce montant s'ajoute l'ensemble des revenus issus de la vente de médailles pour les chiens et ce, pour chacune des années du contrat ;

Que le mandat de la *SPCA Lanaudière Basses-Laurentides* est celui de veiller à l'application et au respect de la réglementation relative aux animaux selon les conditions explicitement énumérées au contrat, dont notamment, une approche visant le bien-être et la protection des animaux ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec la *SPCA Lanaudière Basses-Laurentides* pour des services de contrôle animalier ainsi que le contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-37

Adoption du règlement 002-20-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 002-20-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 002-20-2017 intitulé : *Règlement de perception relatif à l'entretien des barrages*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-38

Ajustement des appropriations au surplus et au fonds de parcs pour l'année 2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'ajustement et le transfert de diverses sommes excédentaires appropriées au surplus libre de la Ville et au fonds de parcs :

Sommes provenant du surplus non affecté	
Affectation du surplus - résolution 2015-07-27 (excédentaire, mobilier urbain pour le quai)	16 582,99 \$
Affectation du surplus - résolution 2015-07A-1 (excédentaire, adjudication du contrat pour l'approche du pont des Cormorans)	30 000,00 \$
Affectation du surplus résolution 2015-12A-02 PTI 2016 (excédentaire, luminaires pour le quai)	1 711,78 \$
Affectation du surplus résolution 2016-05-15 (excédentaire, lutte contre l'agrile du frêne)	2 080,20 \$
Affectation du surplus règlement d'emprunt 190-2013 (ajustement, réfection infrastructures terrasse Gravel, une partie de la rue Notre-Dame)	(2 943,69 \$)
Affectation du surplus règlement d'emprunt 219-2016 (ajustement, suite à l'annulation règlement d'emprunt 209-2015, étude du poste Charland)	(7 726,18 \$)
TOTAL	39 705,10 \$

Sommes provenant du fonds de parcs	
Affectation du fonds de parcs résolution 2015-12A-02 PTI 2016 (excédentaire, aménagement du terrain de pétanque éclairé)	233,21 \$
TOTAL	233,21 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-39

Autorisation de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux

Bell Canada	Coupon 1006	13 748,71 \$
-------------	-------------	--------------

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Gilles Malo inc.	Coupon 1009	26 754,63 \$
------------------	-------------	--------------

Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration

Les Services exp inc.	Coupon 1011	4 708,23 \$
Les Services exp inc.	Coupon 1012	29 272,64 \$

Règlement 220-2016 - Acquisition de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement dudit immeuble

Construction Julien Dalpé inc.	Coupon 1013	115 652,22 \$
--------------------------------	-------------	---------------

Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée

Médias Transcontinental SEAO	Coupon 1008	29,46 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Coupon 1015	230,18 \$

Règlement 224-2017 - Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications

Teltech Télécommunication	Coupon 1007	1 092,26 \$
Fleetinfo	Coupon 1016	317,31 \$

Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux

Arcand Laporte Klimpt architectes	Coupon 1010	3 794,18 \$
-----------------------------------	-------------	-------------

Règlement 227-2017 - Travaux de réhabilitation de différents tronçons de la conduite sanitaire gravitaire implantée en bordure du fleuve Saint-Laurent

Médias Transcontinental S.E.N.C.	Coupon 1014	167,29 \$
----------------------------------	-------------	-----------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 juillet au 25 août 2017.

2017-09-40

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois d'août 2017

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois d'août 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 876 334,31 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 408 à 414, 43331 à 43363, 43365 à 43416, 43418 à 43486, 43488 à 43491, 43493, 43495 à 43511, 43513 à 43533).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-41

Fondation des maladies du coeur et de l'AVC - don

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la *Fondation des maladies du coeur et de l'AVC* en guise de contribution à leur campagne de financement 2017 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-42

Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

ATTENDU que le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada ;

ATTENDU qu'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie ;

ATTENDU qu'environ 21 300 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année ;

ATTENDU que le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement ;

ATTENDU que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate ;

ATTENDU que *Cancer de la Prostate Canada* recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie proclame septembre 2017 *Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Lavaltrie.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-09-43

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 12^e jour du mois de septembre 2017.

Jean Claude Gravel, maire